Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 029-212902092-20260506-CCAS6526D02-DE

COMMUNE DE PLOUVIEN
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres :
En exercice : 9
Présents : 9
Votants : 9

Date de publication : 7 mai 2026

L'an **deux mille vingt-six, le 6 mai** à 19h, le Conseil d'Administration du CCAS, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence d'Olivier LE FUR, Maire.

Présents :
Conseillers municipaux : Valérie GAUTIER, Olivier LE FUR, Christophe LAYGUE, Pascale KERDRAON, Stéphanie BELLEC.
Membres extérieurs : Annie GOURIOU, Denise CONGAR, Anne-Marie LE BRIS, Thierry SCHMITT.

Secrétaire :
Stéphanie BELLEC.

Délibération 06/05/2026-02

Vice-Présidente du CCAS : élection

Par arrêté municipal du 24 avril 2026, Olivier LE FUR, Maire de PLOUVIEN et Président de droit du CCAS, a nommé 4 personnes pour constituer, avec les 4 membres élus par le Conseil Municipal le 8 avril 2026, le Conseil d'Administration du CCAS.
En vertu du Code de l'Action Sociale et des Familles, un ou une Vice-Président(e) doit règlementairement être élu(e)au sein du Conseil d'Administration. Son rôle sera de pallier les absences du Président.
Valérie GAUTIER est la seule candidate à cette fonction.

*
**

Le Conseil d'Administration du CCAS,
Sur proposition du Maire et Président du CCAS,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité,
Elit Valérie GAUTIER en tant que Vice-Présidente du conseil d'administration du CCAS de PLOUVIEN.

Elle est installée immédiatement dans ses fonctions.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Pour extrait conforme au registre,
PLOUVIEN, le 7 mai 2026,
Olivier LE FUR,

MAIRIE DE PLOUVIEN (Finistère)

Maire de PLOUVIEN,
Président du CCAS.